



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 12 juin 2008 — N° 98

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Laporte (L'Assomption) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 397 Loi modifiant le Code civil en matière d'adoption

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Les rapports financiers annuels, incluant l'état des traitements et les rapports sur la performance et les perspectives de développement, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2007, des institutions suivantes :

- Université Concordia; (Dépôt n° 1072-20080612)
- Université Laval; (Dépôt n° 1073-20080612)
- Université McGill; (Dépôt n° 1074-20080612)
- Université de Montréal; (Dépôt n° 1075-20080612)

12 juin 2008

- Université de Sherbrooke; (Dépôt n° 1076-20080612)
- École des Hautes Études Commerciales de Montréal; (Dépôt n° 1077-20080612)
- École Polytechnique de Montréal; (Dépôt n° 1078-20080612)
- Université du Québec (siège social); (Dépôt n° 1079-20080612)
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue; (Dépôt n° 1080-20080612)
- Université du Québec à Chicoutimi; (Dépôt n° 1081-20080612)
- Université du Québec à Montréal; (Dépôt n° 1082-20080612)
- Université du Québec en Outaouais; (Dépôt n° 1083-20080612)
- Université du Québec à Rimouski; (Dépôt n° 1084-20080612)
- Université du Québec à Trois-Rivières; (Dépôt n° 1085-20080612)
- École nationale d'administration publique; (Dépôt n° 1086-20080612)
- École de Technologie Supérieure; (Dépôt n° 1087-20080612)
- Institut national de la recherche scientifique; (Dépôt n° 1088-20080612)
- Télé-Université. (Dépôt n° 1089-20080612)

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

Le Plan stratégique 2008-2011 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

(Dépôt n° 1090-20080612)

12 juin 2008

Dépôts de rapports de commissions

Mme Thériault (Anjou), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 20, 22 mai et 11 juin 2008, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1091-20080612)

Mme L'Écuyer (Pontiac), à titre de vice-présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 11 juin 2008, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 93, Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec.

(Dépôt n° 1092-20080612)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Deslières (Beauharnois) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 335 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les droits d'immatriculation des motocyclettes.

(Dépôt n° 1093-20080612)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Côté (Dubuc) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 252 citoyens et citoyennes de la circonscription de Dubuc, concernant le maintien de Petit-Saguenay dans la circonscription électorale de Dubuc lors de la refonte de la carte électorale.

(Dépôt n° 1094-20080612)

12 juin 2008

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
Mme Roy (Lotbinière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 202 citoyens et citoyennes de la circonscription de Lotbinière, concernant l'accès aux services de santé au CLSC de Laurier-Station.

(Dépôt n° 1095-20080612)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Caire (La Peltre) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 553 membres de la Coalition contre l'obésité morbide et citoyens et citoyennes du Québec, concernant le plan d'action sur la chirurgie bariatrique.

(Dépôt n° 1096-20080612)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Wawanoloath (Abitibi-Est) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 521 citoyens et citoyennes de la circonscription d'Abitibi-Est, concernant la pénurie de médecins dans la MRC de la Vallée-de-l'Or, en Abitibi.

(Dépôt n° 1097-20080612)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Dumont, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Simard (Richelieu) retire certains propos non parlementaires.

12 juin 2008

À la demande de M. le président, M. Laporte (L'Assomption) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Fournier, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, M. Riedl (Iberville) et M. Turp (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne, en cette année 2008 marquée par la tenue à Québec du XII^e Sommet de la Francophonie, le 20^e anniversaire de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, un organisme subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie établi à Québec, et sa contribution importante au développement de l'espace francophone dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et du développement durable, et rappelle que cet Institut a été créé sous l'impulsion de l'ancien premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, suite au II^e Sommet de la Francophonie tenu à Québec en 1987.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gosselin (Jean-Lesage), M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, et Mme Maltais (Taschereau) proposent conjointement :

12 juin 2008

QUE l'Assemblée nationale souligne l'exploit remarquable de deux citoyens de la région de la Capitale-Nationale, Mme Sylvie Fréchette et M. François Thivierge, qui ont atteint le sommet de l'Everest les 20 et 22 mai dernier, lors de deux expéditions distinctes; au terme de son ascension, M. Thivierge a planté le drapeau du 400^e anniversaire de Québec sur le toit du monde; mère de trois enfants, Mme Fréchette est la deuxième Québécoise seulement à avoir réussi cette redoutable épreuve physique et psychologique.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bergeron (Verchères), Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille, et Mme Méthé (Saint-Jean) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale contre le travail des enfants qui sera marquée cette année par de nombreux événements organisés à travers le monde pour faire connaître le message : L'éducation est la bonne réponse au travail des enfants.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, M. Desrochers (Mirabel) et M. Ferland (Ungava) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte du geste historique de la Chambre des communes qui a présenté, le 11 juin 2008, des excuses officielles aux Autochtones qui ont subi des sévices graves alors qu'ils fréquentaient des pensionnats contre leur gré;

12 juin 2008

QU'elle rappelle la motion adoptée par l'Assemblée nationale, le 20 mars 1985, qui reconnaissait l'existence au Québec des nations abénaquise, algonquine, attikamek, crie, huronne, micmaque, mohawk, montagnaise, naskapie et inuit, et celle du 30 mai 1989 qui reconnaissait la nation malécite;

QU'elle exprime sa compassion sincère à l'égard de tous les élèves autochtones qui ont vécu des souffrances liées à la fréquentation de ces pensionnats et qui peinent encore aujourd'hui à guérir leurs douleurs;

QU'elle souligne le courage et la détermination de ces femmes et ces hommes qui ont gardé confiance en eux-mêmes et en la vie;

QU'elle formule le souhait que ce geste nous amène ensemble à réfléchir sur cet épisode sombre de l'histoire canadienne, à réaffirmer les valeurs qui nous unissent, à travailler pour que ces injustices ne se reproduisent plus jamais, et à mieux nous sensibiliser collectivement aux préoccupations des nations autochtones;

QU'elle manifeste le désir que ces excuses permettent aux victimes d'avoir une vie davantage remplie d'espoir, de reconnaissance et de respect.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires;

12 juin 2008

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi suivants, et ce dans l'ordre ci-après indiqué : le projet de loi n° 47, Loi sur le transfert de valeurs mobilières et d'autres actifs financiers, et le projet de loi n° 77, Loi sur les instruments dérivés;
 - la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 87, Loi instituant le fonds du patrimoine minier;
 - la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 93, Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec.
-

M. Picard, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de poursuivre l'organisation de ses travaux relativement au mandat portant sur le contrat octroyé à Attractions Hippiques.
-

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 68, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives, ainsi que les amendements transmis par Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve).

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont rejetés.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

12 juin 2008

Adoption

M. Pelletier, ministre responsable des Affaires autochtones, propose que le projet de loi n° 54, Loi modifiant la Loi sur la police et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 54 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 13 juin 2008, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 12 h 44, M. Picard, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au vendredi 13 juin 2008, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 12 juin 2008, à 13 h 42, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Picard, troisième vice-président de l'Assemblée nationale, de Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et de Mme Gaudreault (Hull), les représentantes du premier ministre, de Mme Grandmont (Masson), Mme Lapointe (Groulx) et Mme Leblanc (Deux-Montagnes), les représentantes de l'opposition officielle, de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) le représentant du deuxième groupe d'opposition, et de Mme Mignolet, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

12 juin 2008

- n° 54 Loi modifiant la Loi sur la police et d'autres dispositions législatives
- n° 55 Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives
- n° 63 Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne
- n° 72 Loi sur la protection sanitaire des cultures
- n° 81 Loi portant sur la modernisation de la gouvernance de La Financière agricole du Québec
- n° 82 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale

Le Président

MICHEL BISSONNET